



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
CHAMPAGNE ARDENNE
2, rue Grenet Tellier
51038 CHALONS-en-CHAMPAGNE**

N. Réf. : DEP DSNR CHALONS EN CHAMPAGNE n°0414-200 6

Châlons, le

Monsieur le Directeur du Centre de Stockage de l'Aube
BP 7
10200 SOULAINES DHUYS

OBJET : Inspection n°INS-2006-ANDCSA-0004 au Centre de l'Aube
"Maintenance, contrôles et essais périodiques -"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n°63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu le 26 juillet 2006 sur le Centre de Stockage de l'Aube sur le thème «maintenance, contrôles et essais périodiques».

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection avait pour objet de vérifier le respect, par l'exploitant, des contrôles et essais périodiques définis dans les règles générales d'exploitation. A cette occasion, l'organisation mise en place pour assurer la périodicité de ces interventions a été présentée aux inspecteurs. Ils ont ainsi pu vérifier par quadrillage que ces interventions couvraient bien l'ensemble des équipements utilisés dans les activités nucléaires du centre.

L'organisation mise en place par l'ANDRA a été jugée globalement satisfaisante. Les inspecteurs ont notamment relevé une amélioration significative du système de suivi des différentes interventions relevant de la compétence du service Support Technique (ST), mais ont souligné la nécessité de faire progresser le service Production (PR) pour le suivi des interventions relevant de sa compétence.

A ce titre, il faut souligner les efforts entrepris par le service ST qui assure via un logiciel de GMAO un enregistrement de chaque intervention de vérification ou d'essai, avec mise à jour de la prochaine date d'intervention et édition du prochain bon de travail. Ayant accès à ce logiciel à partir de poste dédié, le responsable peut à tout moment travailler à partir d'un fichier d'extraction restitué sous forme de tableau Excel. Celui-ci lui indique le temps restant avant l'échéance de réalisation. Les inspecteurs ont constaté que seuls figuraient en état négatif les équipements en dépassement d'échéance et les équipements abandonnés.

L'inspection avait également pour objet de vérifier les conditions d'exploitation du dépôt de peroxyde de benzoyle, de se faire expliquer l'incident du 31 mars 2006 relatif à la présence d'une tâche d'huile dans les locaux C009 et C012 et enfin de vérifier les hypothèses retenues justifiant de traces de tritium dans la nappe.

A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Compléments d'information

Suivi des interventions de vérification ou d'essais

Les inspecteurs ont constaté que les interventions de vérifications et d'essais relatifs aux activités nucléaires, relevant de la compétence du service de production, bien que répertoriées sous forme d'un tableau synthétique, ne permettaient pas d'avoir pour chacune d'entre elles une vue précise. Cette remarque vise en particulier la vérification de la qualité du revêtement des ouvrages. En effet, ce service, compte tenu du faible nombre d'intervention à sa charge (environ une dizaine), n'a pas jugé opportun de mettre en place un système informatique conforme à l'arrêté qualité du 10 mars 1984 et à préférer un suivi hebdomadaire sous forme d'un tableau synthétique.

B1 - Je vous demande d'améliorer le suivi des interventions relevant du service Production en proposant des outils de suivi adaptés aux contrôles réalisés. Ce (ou ces) outil(s) devront permettre de suivre rigoureusement les échéances des interventions ou des essais et définiront de façon exhaustive les dispositifs effectivement contrôlés en accord avec l'arrêté qualité du 10 mars 1984.

Dépôt de peroxyde de benzoyle

Les inspecteurs ont constaté que les conditions d'exploitations du dépôt de peroxyde, dont la capacité maximale est fixée à 29 kg (soit inférieure au seuil de déclaration des ICPE), pouvaient ne pas être conformes aux spécifications définies dans la fiche de données sécurité du fournisseur. En particulier, ce dépôt est constitué d'une caisse métallique recouverte à l'intérieur par un matériau isolant, placée dans une enceinte grillagée fermée à clef, soumise aux intempéries.

B2 - Je vous demande de vérifier, d'une part, que les conditions de stockage de peroxyde de benzoyle sont en adéquation avec les conditions d'entreposage définies dans la fiche de données sécurité qui précise notamment que le produit doit être entreposé à température modérée dans un endroit sec et bien aéré, et d'autre part, que la qualité du produit est bien conforme à celle attendue.

Incident du 31 mars 2006

Les investigations engagées par l'ANDRA à la suite de la découverte d'une tâche d'huile relevée dans le local C012 au droit de la bouche d'aération ont été présentées aux inspecteurs. Après analyse de la situation, l'ANDRA indique que la cause supposée serait une remontée de liquide de la cuve de décantation recueillant les effluents de l'atelier de compactage via la canalisation d'évent. Les inspecteurs ont noté que des investigations complémentaires (examen des canalisations par endoscopie), nécessitant le recours à des sociétés extérieures spécialisées, sont programmées pour octobre 2006.

B3 - Je vous demande de me faire parvenir les résultats de ces investigations, qui viendront compléter le rapport d'incident référencé SURCRAEES060030/A d'avril 2006, en mettant en exergue l'hypothèse retenue et les arguments confortant cette hypothèse tout en présentant en annexe les autres résultats de vos réflexions.

Laboratoire d'analyses

J'ai bien noté qu'une réflexion était engagée au sein du service « Sûreté et Environnement » pour améliorer l'organisation générale et l'ergonomie du laboratoire qui n'a que peu évolué depuis sa conception malgré l'ajout et le remplacement de plusieurs matériels.

B4 - Je vous demande de me communiquer un échéancier réaliste des études théoriques et d'ingénierie devant aboutir à l'amélioration de l'ergonomie du laboratoire.

C. Observations

Lors de la visite du laboratoire d'analyses, les inspecteurs ont relevé la non-disponibilité de lunettes de protection qui auraient dû être à disposition du personnel.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/LA DIRECTRICE et par délégation,

Signé par : A. THIZON